

CROISSANCE VERTE

Novance, une affaire bien huilée

En cinq ans, la filiale de Sofiprotéol est parvenue à développer une gamme complète de biolubrifiants qui lui a récemment permis de remporter un appel d'offres européen lancé par l'Office national des forêts (ONF).

La nouvelle est passée presque inaperçue. Pourtant, c'est une véritable rupture technologique qui vient de se produire dans le monde du bûcheronnage. Anticipant l'application de la loi d'orientation agricole, l'Office national des forêts (ONF) a en effet décidé de remplacer l'ensemble de ses huiles de chaînes de tronçonneuse par des biolubrifiants entièrement fabriqués à partir de végétaux. Au terme d'un appel d'offres européen et après six mois d'études, c'est finalement la société Novance, basée à Venette, près de Compiègne (Oise), qui a été retenue pour la fabrication du fluide.

« Après une importante phase de tests réalisés sur de multiples essences d'arbre et avec différentes machines, notre huile a été considérée par l'ONF comme la plus polyvalente et la plus performante », témoigne Stéphane Bernard, chef de produits biolubrifiants chez Novance.

Un savoir-faire

Ce marché, dont le montant s'élèverait à plusieurs millions d'euros, représente surtout une reconnaissance importante du savoir-faire développé par l'entreprise dans le domaine des lubrifiants. En cinq ans, la filiale de Sofiprotéol (l'établissement financier de la filière française des huiles et protéines végétales) est parvenue à mettre au point une gamme complète d'huiles d'origine végétale, utilisées comme lubrifiants ou consommées dans les systèmes hydrauliques (véhicules) et les moteurs deux temps.



L'ONF a décidé de remplacer l'ensemble de ses huiles de chaîne de tronçonneuse par des huiles 100 % végétales.

Sur ce secteur, Novance, dont les effectifs ont doublé en trois ans (120 personnes), s'est imposé comme l'un des principaux leaders européens. Le chiffre d'affaires de la société a lui aussi progressé de manière continue pour s'établir, en 2008, à 60 millions d'euros. Et le marché réserve encore des perspectives de croissance importante. En France, le secteur des huiles dites à « usage perdu » – c'est-à-dire dont l'utilisation ne permet pas le recyclage –, est estimé à quelque 120.000 tonnes par an. Sur le plan européen, la substitution de ces produits principalement issus du pétrole pourrait générer un marché de plusieurs milliards d'euros.

« Nos produits, qui bénéficient de l'écocertification européenne, rencontrent un réel succès », commente Stéphane Bernard. Les enjeux écologiques sont colossaux. A lui seul, un litre d'huile minérale peut par exemple polluer jusqu'à 1 million de litres d'eau, poursuit le

responsable. Pour Voies Navigables de France (VNF), nous avons développé une huile destinée aux systèmes hydrauliques des écluses, totalement biodégradable et dont les caractéristiques techniques offrent une durée de vie plus longue du produit. Par ailleurs, nous finalisons la mise au point de nouvelles applications dans les domaines du machinisme agricole, des engins de chantier et de l'industrie agroalimentaire, avec notamment l'élaboration d'huiles pour contacts alimentaires fortuits. »

Nouveaux concepts

Conscient du potentiel offert par les technologies vertes, Novance entend renforcer le développement de produits respectueux de l'environnement. Historiquement, l'entreprise s'est en effet spécialisée dans la fabrication de liants pour peintures (résines) et de produits chimiques destinés à l'industrie des phytosanitaires. Dans ces deux secteurs, la société

innove en lançant de nouveaux concepts, visant à remplacer les produits issus des matières fossiles par des composants 100 % végétaux.

« Dans le domaine agricole, nos travaux nous ont par exemple permis de commercialiser l'Acti-rob B, un adjuvant extemporané qui améliore l'efficacité des herbicides. Il est désormais vendu en Europe, aux États-Unis et en Amérique du Sud », explique quant à lui Pierre Ravier, le responsable marché protection des plantes. En ce qui concerne les peintures, la société Novance travaille également à la mise au point de nouveaux liants végétaux. Ils permettront notamment de répondre à l'évolution de la réglementation européenne, qui prévoit, à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine, une diminution drastique des composés organiques volatils (COV) dans la composition des peintures en phase aqueuse.

GUILLAUME ROUSSANGE